



# Ecole de musique d'Iroise

## Fiche inscription ADULTE (définitive à réception du paiement)

Réservé à l'administration

Tarif : .....

Chèques Vacances : .....

Chèques : .....

Observations : .....

.....

Nom : ..... Prénom : ..... Date de Naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  homme  femme

Adresse : ..... CP : ..... VILLE : .....

Tel portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Tel domicile : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Courriel(s) : .....@.....

Choix du parcours : Renseignements, simulateurs parcours et tarifs sur : <http://musique.pays-iroise.bzh/>

Parcours musical*	Durée	Choix instrument ou voix	Niveau instrument ou voix	Site d'enseignement	Souhait	
					JOUR	HORAIRE
<input type="checkbox"/> COMPLET	30mn	-	Année(s) : .....	-	JOUR	-
<input type="checkbox"/> AMATEUR	20mn				HORAIRE	
<b>+</b>	Choix option(s) pratiques collectives**		Niveau (pour FM uniquement)	Site d'enseignement	Jour/Horaire	
<input type="checkbox"/> OPTION 1*	-	-	-	-	JOUR	-
					HORAIRE	
<input type="checkbox"/> OPTION 2*	-	-	-	-	JOUR	-
					HORAIRE	

Parcours collectif	Choix pratique(s) collective(s)	Niveau (pour FM uniquement)	Site d'enseignement	Jour/Horaire		
<input type="checkbox"/> PRATIQUE(S) COLLECTIVE(S) SEULE(S)	-	-	-	JOUR	-	
				HORAIRE		
	-	-	-	JOUR	-	
					HORAIRE	

\* le tarif du parcours est calculé uniquement sur la pratique instrument ou voix (20 ou 30 minutes) . Les options n'influent pas sur le tarif.

\*\* Si pas de pratique collective possible dans le parcours complet et amateur : stages, master class ou musique de chambre seront proposés durant l'année

### Règlement des droits d'inscriptions annuels cocher le mode de règlement choisi. Plusieurs choix possibles

- prélèvement automatique en 9 fois (Remplir le fichier SEPA de prélèvement automatique + fournir RIB)
- chèque bancaire (à adresser : CCPI - Ecole de Musique d'Iroise - Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 LANRIVOARE - à l'ordre du régisseur des recettes)
- chèques-vacances (à adresser : CCPI - Ecole de Musique d'Iroise - Zone de Kerdrioual - CS 10078 - 29290 LANRIVOARE)
- sur internet à réception de la facture (Novembre) : en vous connectant sur le site : <http://www.pays-iroise.bzh/> (onglet Vos démarches en ligne)

### Autorisations et engagement cocher la mention choisie

Lors de l'inscription, je m'engage à :

- participer aux manifestations de l'école de musique
- accepter les termes du règlement intérieur disponible sur le site internet et au secrétariat.
- J'autorise,  je n'autorise pas le/la responsable de l'activité à faire pratiquer toute intervention médicale d'urgence

## Conditions générales de vente EMI

### Inscription

**L'inscription** : Aucune inscription ferme prise par téléphone. **Les informations données par téléphone ne garantissent pas l'inscription définitive.** L'inscription est subordonnée à la réception de la fiche d'inscription dûment complétée et signée, accompagnée du **règlement intégral** de l'inscription ou de la mise en place du prélèvement automatique mensuel (en cas de règlement par chèque celui-ci sera libellé à l'ordre du Trésor Public). L'Ecole se réserve le droit de refuser tout élève dont le dossier est incomplet le 1er jour des cours.

**Inscription en ligne (pré-inscriptions et réinscriptions) :**

Les réinscriptions en ligne permettent de s'inscrire automatiquement dans le cours de niveau supérieur grâce aux automatisations du logiciel. Elles ne sont fermes et définitives qu'à la réception du règlement intégral ou de la mise en place du prélèvement automatique mensuel.

Les préinscriptions sont possibles dès l'ouverture des sessions sur le site : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Celles-ci permettent une inscription sur liste d'attente. L'inscription n'est définitive qu'après la validation de la commission de la discipline concernée et une fois le dossier complet validé, accompagné du règlement.

**Modalités de règlement** : chèque, chèque vacances, espèces, paiement en ligne sur internet.

**Cours d'essai** : un cours d'essai gratuit après inscription et dans la limite des places disponibles.

**Inscriptions en cours d'année** : sauf cas de force majeure (arrivée suite déménagement ou reprise en suite de maladie), l'inscription est due en totalité pour l'année entière et il n'est procédé à aucun prorata. Dans les cas de force majeure précités, l'inscription est due au prorata temporis sur période de fonctionnement de 10 mois soit 44 semaines.

**Autorisations parentales** : Les autorisations parentales doivent être entièrement complétées sur la fiche d'inscription avant le 1<sup>er</sup> cours.

**Droit à l'image** : Sauf avis contraire formellement exprimé de votre part, l'Ecole de musique d'Iroise est autorisée à utiliser les images représentant l'élève (mineur ou majeur) inscrit, pour des supports de communication faisant l'objet d'une publication pendant un an à compter de l'inscription. La légende ne peut pas porter atteinte à la vie privée de l'élève.

### Responsabilités

**Mineurs** : Les parents ou représentants légaux doivent **obligatoirement accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours, et s'assurer que l'enfant a bien été pris en charge par son enseignant.** Les enfants non récupérés à la fin du cours sont confiés à un personnel de l'EMI. Cette prestation est facturée **20€ par demi-heure.**

**Effets personnels** : L'EMI décline toute responsabilité en cas de bris, de perte ou vol d'effets personnels (de quelque nature que ce soit, y compris instruments), dans les locaux de l'école.

### Conditions d'annulation

**Sauf annulation écrite après le cours d'essai (et avant le 2<sup>e</sup> cours), l'inscription est considérée comme définitive et le règlement est dû dans sa totalité pour l'année scolaire entière.**

**Sauf cas de force majeure dûment justifié (déménagement, longue maladie)** il n'est procédé à aucun remboursement. Les justificatifs autorisés sont le certificat médical d'affection de longue durée ou un justificatif du nouveau domicile. En cas d'annulation justifiée, l'inscription est remboursée au prorata, déduction faite de frais de dossier de 30€.

**Annulation du fait de l'Ecole de musique :**

- L'Ecole de musique peut être contrainte d'annuler un cours (sur décision du directeur ou en cas d'insuffisance de participants). En cas d'annulation totale d'un cours, les sommes versées sont intégralement remboursées sans indemnités sous 3 mois. Le choix d'un autre créneau horaire, d'un autre site ou d'un autre parcours est toutefois préalablement proposé.

- En cas d'annulation d'une séance en raison de l'absence de l'enseignant, la séance n'est pas remboursée. Il est proposé un rattrapage de la séance dans la mesure du possible. A partir de deux séances consécutives annulées, il est procédé à un remboursement au prorata à partir de la deuxième séance.

**Exclusion** : l'Ecole de musique d'Iroise se réserve le droit d'exclure un élève pour manquement grave au règlement.

**Jours fériés** : En cas de séance un jour férié, celle-ci n'est pas remplacée.

**Cours** : période pédagogique étalée sur la durée de fonctionnement de l'école de musique.

**Séance** : période pédagogique hebdomadaire.

#### Pièces à fournir :

- en cas de prélèvement en 9 fois : RIB et SEPA (à télécharger sur notre site Internet)
- justificatif de domicile de – de 3 mois pour l'année en cours
- votre règlement (si chèque ou chèques vacances : à envoyer au siège)

#### Contacts :

Ecole de Musique Iroise : 02 98 84 28 65 / Mail : [musique@ccpi.bzh](mailto:musique@ccpi.bzh)

Site internet : : <http://www.pays-iroise.bzh/>

#### Date et signature